RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 28 avril 2017

Rapport N°	17SP-849
Commission(s)	Commission Développement Economique - 10/04/17
	Commission Innovation 10/04/17
Politique	Action économique
OBJET	**[Grand EST] - Adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Grand EST - SRDEII**
Montant	0 €
Fonction Sous/fonction	*9 - Action économique*

Par délibération n°16SP-3193 en date du 15 décembre 2016, l'assemblée plénière du Conseil Régional du Grand Est a voté les grandes orientations stratégiques du projet de **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation** dont la Région a engagé l'élaboration et les grandes étapes de concertation à partir du mois de juin 2016.

Ce SRDEII doit constituer un document **stratégique offensif, structurant et fédérateur au service du développement économique et de l'emploi** : les entreprises en constituent le cœur de cible avec, pour principaux défis, la compétitivité, la modernisation des outils de production, l'accroissement de la valeur ajoutée et, bien entendu, en conséquence l'emploi, sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

A cette fin, l'ambition et les principes qui ont motivé le projet de SRDEII sont les suivants :

- une Région **stratège et facilitatrice** au service des forces vives du territoire ;

- **une concertation large et sans précédent des acteurs concernés** du monde économique et des territoires, à l'écoute des besoins et des bonnes pratiques existantes ou à promouvoir, sur la base d'un dialogue direct ;

- une stratégie à **visée opérationnelle et ciblée** pour accroitre **l'efficacité de l'action publique ;**

- la création d'une **identité économique Grand Est** qui soit partagée et à même de contribuer à une stratégie d'attractivité renouvelée à l'échelle internationale.

Le SRDEII a donc été construit de manière à :

- articuler la stratégie et la proximité ;
- mettre en synergie les atouts, les talents et les qualités de la région Grand Est ;
- construire des solidarités gagnant-gagnant avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont les métropoles;
- accompagner les transitions numériques, environnementales, créatives et de la connaissance ;
- consolider les actions qui ont fait leurs preuves ;
- et engager les actions de rupture nécessaires.

Le présent rapport a pour objet de **présenter le projet de Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),** qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 23 mars 2017 et dont la composition intégrale en cinq livrets est présentée en annexe n°1 à 5.

1. Le rappel des principes d'élaboration du projet de SRDEII de la Région Grand Est et le bilan de la concertation

1.1. Une démarche à l'écoute des entreprises et des territoires

La particularité du SRDEII de la Région Grand Est a consisté dans le choix d'une méthode participative de grande ampleur qui s'est construite autour :

- **d'une démarche inédite :**
    - BeEST, la 1ère démarche de concertation connectée, participative et interactive pour construire un territoire de réussites avec l'ensemble des acteurs des territoires ;
    - une consultation numérique via la plate-forme www.be-est.com qui a généré une communauté de 300 membres ;

- **d'une concertation élargie avec plus de 1 000 participants dont :**
    - 320 entretiens avec les entreprises ;
    - 110 rencontres des élus régionaux avec les acteurs institutionnels (dont EPCI) ;
    - 11 rencontres territoriales avec des entreprises et des institutionnels ayant réuni plus de 850 personnes ;
    - trois journées thématiques pour l'Economie Sociale et Solidaire avec 250 participants afin d'alimenter la 1ère Conférence Régionale de l'ESS qui a réuni 280 participants **;**

- **d'une centaine de contributions écrites ;**

- **d'une concertation spécifique avec les métropoles** du territoire du Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et le Grand Nancy, qui s'est traduite par un volet métropolitain du Schéma régional soumis dans les mêmes termes aux assemblées délibératives respectives de la Région et de la collectivité métropolitaine : les deux volets sont présentés dans le livret 1 (§ 4.) consacré aux orientations stratégiques du SRDEII déclinées en objectifs.
  La transformation de l'agglomération de Metz en métropole interviendra après la date d'adoption du présent Schéma ; par conséquent, le cadre partenarial avec la Région sera fixé ultérieurement.

- **de réunions de convergence internes au Conseil Régional du Grand Est sur les thématiques de l'emploi-formation, de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt, du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement, des transports et de la culture ;**

- enfin, **d'échanges réguliers avec le CESER.**

Les grandes étapes d'élaboration et de concertation font l'objet du livret 4 du SRDEII et sont rappelées en annexe n°6.

1.2. Un schéma en cohérence avec les autres démarches (cf. livret 3 du SRDEII – annexe 3)

La Région Grand Est a choisi d'intégrer dans son SRDEII les thématiques optionnelles prévues par la loi NOTRe : l'agriculture, la viticulture et la forêt, l'artisanat, le tourisme, ainsi que le transfrontalier.

En outre, compte tenu des interactions fortes entre l'économie, l'innovation, la formation et l'emploi, il est proposé d'articuler le SRDEII et le **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle** (CPRDFOP) autour d'un dénominateur commun : **la compétitivité économique régionale,** envisagée sous l'angle de la formation professionnelle et de la montée en compétence au service de la croissance et de l'emploi.

Afin de garantir la cohérence des politiques publiques et de favoriser le développement des entreprises et des ressources humaines de tous les territoires du Grand Est, les objectifs du SRDEII ont été également consolidés avec ceux des autres documents-cadres : les programmes opérationnels des fonds structurels 2014-2020, les trois Stratégies de Spécialisation Intelligentes (S3), le Contrat de Plan Etat Région 2014-2020, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et le Pacte de ruralité.

Enfin, l'Enseignement supérieur et la Recherche constituant des facteurs déterminants pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est, la Région met en œuvre, en complément du SRDEII, une politique régionale progressive et ambitieuse afin que les acteurs de la recherche poursuivent leur chemin vers l'excellence et que les acteurs de l'enseignement supérieur répondent aux enjeux de développement des entreprises du territoire : ceci au travers des contractualisations avec l'Etat et les établissements d'Enseignement supérieur / Recherche (CPER, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne…) et de nouveaux dispositifs, pour répondre au plus près des enjeux du territoire et rapprocher les mondes académique et de la formation du monde de l'entreprise.

2. Le rappel des 7 orientations stratégiques du SRDEII : une stratégie offensive au service de la croissance et de l'innovation (cf. livret 1 du SRDEII)

La stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation du Grand Est se veut une offensive économique sans précédent, co-construite et co-pilotée avec les acteurs du monde économique, et motivée par les attentes fortes suivantes :

- faire de l'industrie et de la bio-économie deux piliers de développement et d'innovation du Grand Est à vocation de champions européens ;
- contribuer à une économie plus orientée vers la proximité, la solidarité et la « plus en réseau » de l'ensemble des régions de France ;
- proposer un financement de l'économie volontariste, fluidifié et innovant ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité à l'international en prenant appui sur une « géographie à 360° » au cœur de l'Europe et sur une dynamique partenariale transfrontalière sans équivalent.

Pour y répondre, 7 orientations stratégiques présentées en plénière du 15 décembre 2016 sont déclinées comme suit avec leurs objectifs :

1- INDUSTRIE D'AVENIR : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie

- 1.1. Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs *process* et de leurs outils (Plan Usine du Futur, Ferme du Futur/Ferme connectée et Artisanat de demain)
- 1.2 Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois
- 1.3. Faire de la transition écologique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire

2- INNOVATION : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance

- 2.1. Augmenter les investissements privés dans la R&D et l'innovation, notamment par l'accélération de l'innovation entre les Universités et les Entreprises, en lien avec les CRT, les SATT, les pôles, les clusters etc.
- 2.2. : Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
- 2.3. Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir

3- CROISSANCE A l'INTERNATIONAL : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est

- 3.1. Faire franchir un cap aux PME à potentiel de développement inscrites dans les secteurs prioritaires
- 3.2. Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est

4- ATTRACTIVITE GRAND EST : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)

- 4.1. : Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est
- 4.2. : Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs
- 4.3. : Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire

5- SYNERGIES TERRITORIALES : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations

  - 5.1 : Accroitre le rayonnement des métropoles et agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités
  - 5.2 : Dynamiser la création, le développement et la reprise d'activité dans tous les territoires
  - 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
  - 5.4 : Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs

6- **EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE : Renforcer l'efficacité, la responsabilité et la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est**

- 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
- 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
- 6.3 : Expérimenter pour innover : commande publique et « Grand'esteurs » au service des acteurs et des entreprises du territoire

7- INGENIERIE FINANCIERE : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes

- 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
- 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, Petites et Moyennes Entreprises (PME), Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)

Ces orientations ont été traduites actions, dispositifs et outils adaptés aux enjeux et territoires, afin de répondre à l'ambition d'une stratégie régionale la plus volontariste, partenariale et agile possible.

3. Le plan d'action pour construire « un territoire de réussites » et les messages clés pour agir (cf. livret 2 du SRDEII)

Le plan d'action du SRDEII fait l'objet du livret 2 consacré à la déclinaison opérationnelle du schéma et aux modalités de mise en œuvre des 26 priorités structurantes dont la liste figure en annexe 7.

Il s'articule autour **d'une ambition offensive en sept principes-clés pour agir** :

- Accélérer l'innovation et les transitions économiques dans le Grand Est
- Créer un choc de financement de l'économie
- Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation
- Démultiplier l'action à l'international
- Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires
- Inventer une gouvernance économique partagée et innovante
- Expérimenter de nouveaux leviers économiques et d'innovation

3.1. Accélérer l'innovation et les transitions économiques dans le Grand Est

3.1.1. Conforter les filières-clefs du Grand Est et accélérer les transformations économiques pour une mutation vers les entreprises 4.0.

Cela passe tout d'abord par la volonté de faire gagner le Grand Est en **visibilité** à l'échelle nationale et internationale.

Pour ce faire, deux **plans régionaux d'envergure** dédiés à « l'ADN régional » du Grand Est seront déployés pour soutenir à la fois l'**industrie** (le Grand Est étant la 2ème région industrielle de France hors Ile de France en termes d'emplois), et la **bioéconomie** (1ère région agricole de France avec 3 millions d'hectares de surface agricole et 11 % des surfaces nationales, et 2ème région française pour l'exploitation du bois avec 7,3 millions de m^3) : une gestion régionale par une équipe dédiée, une gouvernance partagée, une ingénierie et un financement régional dédiés.

Le plan **Industrie du Futur** sera amplifié au travers de la labellisation régionale des entreprises qui s'y engagent, de l'animation des communautés, d'une plate-forme numérique de mise en relation entre entreprises qui s'engagent dans cette voie et offreurs de solution, de l'émergence de nouvelles compétences (formations innovantes du numérique) et d'un appel à manifestation d'intérêt dédié à la modernisation des outils de production.

Un plan **Ferme du futur** sera engagé pour décliner à l'agriculture les concepts d'agilité, de connectivité et d'économie des ressources développées dans l'Industrie du Futur.

D'autre part, la Région **réaffirme un soutien fort aux filières du Grand Est**.

Seront ainsi accompagnées dans leur structuration :

- les **6 filières** issues de la stratégie européenne de « spécialisation intelligente » en lien fort avec les pôles de compétitivité et en adossement avec des plateformes et des démonstrateurs pour mettre en avant l'excellence (matériaux-procédés-technologies de production, agro-ressources, santé, bâtiment durable, mobilité durable et eau) ;

- **8 à 10 filières d'intérêt régional** parfois émergentes et nécessitant un appui en structuration via des feuilles de route partagées, telles que cybersécurité, industrie culturelle et créative, objets connectés, smart agriculture, énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène, …), forge/fonderie, viticulture, architecture, bois....

3.1.2. Faire de la transition numérique et écologique un levier de compétitivité économique

L'objectif est de mener, dans la 1ère région dotée de l'ultra haut débit, une action massive en faveur de la **digitalisation des acteurs économiques**, grâce à une offre de prestataires et de prestations « types » sélectionnés par la Région pour faciliter la relation avec les clients via le recours au numérique (site internet, réseaux sociaux,…). Le Conseil National du Numérique a rendu en mars 2017 un rapport alarmiste sur la situation des PME de notre pays : nos PME sont en retard quant à l'utilisation du numérique (2 sur 3 possèdent un site internet contre 3 sur 4 à l'échelle européenne). Ce type d'action est clairement une réponse à cet enjeu incontestable de la numérisation des entreprises.

Par ailleurs, deux actions structurantes seront dédiées d'une part à la production et à l'usage d'**énergies renouvelables,** et d'autre part à **l'écologie industrielle territoriale** en partenariat avec l'ADEME pour faire émerger des projets concrets d'entreprises au sein de zones d'activités données, et ainsi diminuer l'empreinte écologique et réduire la vulnérabilité des activités économiques aux coûts matière et énergie (valorisation, achats locaux,…).

3.1.3. L'artisanat, autre atout différenciant du Grand Est irriguant les territoires de la région

Le SRDEII met en place un plan dédié à **l'artisanat de demain** au regard de son poids dans la valeur ajoutée régionale (10,7% contre 7,5% à l'échelle nationale).
Ce plan prévoit un appel à manifestation (AMI) structurant pour la modernisation de l'appareil de production selon des priorités à définir, ainsi qu'un plan « **artisanat du futur »** qui décline à l'artisanat les concepts d'agilité, de connectivité et d'économie des ressources développées dans l'industrie du futur.
Il fonde un partenariat stratégique avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Grand Est autour d'un observatoire économique, du lancement conjoint de l'AMI (pré-instruction des dossiers), de l'accompagnement renforcé des repreneurs d'entreprises, et d'une approche spécifique en matière de création et de promotion des métiers d'art.

3.2. Créer un choc du financement de l'économie

3.2.1. Redonner les moyens de la croissance

Pour remédier à la sous-capitalisation des entreprises, et en particulier des PME, il est nécessaire d'agir en haut de bilan pour donner les moyens de la croissance et conforter les fonds propres par une offre de fonds adaptée à chaque étape de développement (amorçage, croissance), en facilitant le levier bancaire.
Seront ainsi proposés des fonds régionaux de 150 à 225 Millions d'€ (dont 50M€ à 75M€ en amorçage), ainsi qu'un fond dédié de 50M€ en obligation convertibles ou prêts participatifs pour faciliter l'octroi des prêts (tickets de 50k€ à 200K€).

Un accord très volontariste sera passé avec Bpifrance en garanties, prêts et soutiens à l'innovation pour que les projets viables trouvent réponse.

Cette nouvelle offre passe par le renouvellement du dialogue avec le monde bancaire et permettra de faire effet levier sur des fonds nationaux (PIA) et européens (H2020).

3.2.2. Accélérer la croissance des TPE en PME et des PME en ETI

Enfin l'objectif est d'une part de devenir une région d'accueil et d'accélération des start-ups par la mise en place de bourses aux start-ups et le développement des prêts d'honneur dédiés, d'autre part d'accélérer les PME et de créer les entreprises de taille intermédiaire (ETIs).

3.3. Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation

Face à un risque de marginalisation croissante de certains territoires de la région et à une concentration des activités économiques à forte valeur ajoutée dans les métropoles et agglomérations, la Région a un rôle important à jouer dans la préservation d'un équilibre territorial et d'un tissu économique de proximité. Son action doit à la fois tirer parti des atouts et effets d'agglomération et pouvoir irriguer l'ensemble du territoire régional.

L'objectif est donc de **consolider et d'accentuer la dynamique entrepreneuriale tant en matière de création que de reprise d'entreprise,** dans le but de **créer et de pérenniser l'emploi et de maintenir l'activité industrielle, artisanale et économique et sociale sur les territoires**.

Il s'agit de faciliter l'accès à la création et à la reprise d'entreprise en **clarifiant et en homogénéisant le service** apporté par les réseaux d'accompagnement, avec un objectif d'amplification (dans l'objectif de doublement du nombre d'entreprises accompagnées).

D**es lieux d'entrepreneuriat structurants** seront identifiés en lien étroit avec les universités et les grandes écoles. Dans le même temps, la coopération entre les acteurs et les territoires sera animée et facilitée **pour créer ou renforcer des tiers lieux de création collectif** dans les territoires en particulier plus ruraux, pour **favoriser l'économie sociale et solidaire** et répondre ainsi à des besoins sociaux non couverts (fabrique à initiatives, dupliquer les pépites…)

Dans le même temps, **en matière de recherche et d'innovation**, il convient de créer un écosystème favorable à la fois aux mises en relation et fertilisations croisées entre recherche académique et besoins des entreprises ainsi qu'à l'accélération des innovations et à l'émergence et consolidation des start-ups sur l'ensemble du territoire régional.

Un travail avec les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) sera entrepris pour doper la **création de start-ups** issues de la recherche régionale. Un **réseau des incubateurs** labellisés sera consolidé et **l'accès au marché des innovation**s facilité par l'intermédiaire de « grand'esteurs », y compris dans la commande publique.

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire sont en la matière parties intégrantes du SRDEII, en transversalité, pour essaimer les bonnes pratiques, valoriser des innovations (achats responsables, …), mettre en place de nouveaux services à la création et reprise d'entreprises, s'engager autour de nouveaux modèles collaboratifs, accompagner les associations dans leurs transitions et entreprendre autrement en lien avec les politiques jeunesses et politique de la ville.

3.4. Démultiplier notre action à l'international

L'internationalisation des entreprises du Grand Est demande à être développée tant en termes d'attractivité des investissements directs étrangers en région qu'à l'export et au grand export.

Une obligation de réussite animera le partenariat stratégique renouvelé avec la CCI Grand Est, mais également avec d'autres partenaires (Bpifrance, Business France,…), autour d'un plan en **6 points forts :**

- une **centaine de diagnostics** par an sur des primo exportatrices ou des primo destinations ;
- un **financement** dédié aux actions issues de ces diagnostics (embauches, VIE, salons, missions prospection,…) ;
- la conquête de marchés internationaux en croissance avec 5 **programmes pluriannuels de développement** prioritaires autour de couples destinations/produits ou filière à l'export et au grand export ;
- la mise en place de « **bases avancées »** dans les pays frontaliers pour faciliter leur pénétration ;
- une bannière **BeEST** proposée à l'international ;
- un réseau des **correspondants export** des entreprises du Grand Est.

3.5. Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires

Correspondant à une très forte attente, clarifier le « qui fait quoi » s'imposait pour une meilleure lisibilité et une réactivité plus forte de l'accompagnement public dans un contexte d'instabilité économique, normative et fiscale, aussi bien que d'économie fortement concurrentielle. Repositionner chaque acteur dans son rôle le plus efficace et reconnu sur l'ensemble de la chaine de création et créer à nouveau les conditions d'une confiance mutuelle sont des obligations.

La Région se doit d'être une région **stratège** au service des territoires en facilitant la montée en compétence des référents du développement économique et de l'innovation et en proposant une expertise financière de haut niveau. Ainsi, elle animera le **réseau en *front office* des développeurs économiques** déployés sur le territoire autour d'une culture partagée (extranet commun, formations, cartographie des compétences, labellisation BeEst, …).

Parallèlement, le **réseau des acteurs de l'innovation** sera articulé autour de la future Agence régionale de l'innovation.

En outre, une action partenariale forte s'impose avec les territoires : afin d'allier intervention régionale et intelligence territoriale dans le respect des territoires constitutifs du Grand Est, des **Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE)** seront établis avec une ou plusieurs intercommunalités au service des entreprises et du développement des territoires, autour de priorités structurantes en application des axes du SRDEII les plus adaptés aux réalités des territoires volontaires pour agir aux côtés de la Région.

Enfin, la Région s'appuiera sur un **réseau des agences de développement économique, opérateurs indispensables de proximité,** mus par les mêmes objectifs d'excellence vis-à-vis de leurs territoires respectifs : le suivi d'entreprises ciblées, l'animation de zones d'activités et/ou d'immobilier d'entreprise, la tenue à jour d'une vision consolidée du foncier et de l'immobilier d'entreprise disponible et des services liés, l'identification des signaux concernant les défaillances d'entreprises, la réalisation de prospective économique et le suivi des projets économiques structurants du territoire (identifiés dans les POCE).

3.6. Inventer une gouvernance économique partagée et innovante

L'efficacité de la puissance publique réside dans sa capacité à mettre en réseau les acteurs dans le respect des territoires. Elle dépend aussi de notre capacité collective à piloter, mettre en œuvre et ajuster nos stratégies. La Région Grand Est met en place une gouvernance économique partagée, innovante et qui associe les entreprises de façon étroite

La future gouvernance économique s'articulera autour des points suivants :

- une **puissance publique et parapublique unifiée** : une instance **G20** constituée de représentants de la puissance publique du territoire ;

- des **chefs d'entreprise acteurs**: un **conseil des 100** qui réunira des chefs d'entreprises dans une dynamique de co-construction et de concertation ;

- une instance de **dialogue bancaire ;**

- un **big data du Grand Est pour plus de prospective**, afin de mettre en réseau ceux qui produisent des données sur l'économie et l'innovation, de cartographier les laboratoires, les équipements de R&D et d'anticiper et construire les métiers de demain.

- des **élus et une administration régionale qui s'engagent** (rapidité, agilité, proximité, anticipation, mise en réseau, démarche qualité).

En appui de cette stratégie offensive est mis en place une nouvelle ingénierie de financement : aides directes ciblées, fonds d'intervention, fonds de garantie et levier de la commande publique innovante, mais également financements innovants de type *crowdfunding* (ou financement participatif).

4. Les moyens pour agir : aides directes et nouveaux dispositifs

Indépendamment des rapports qui présentent spécifiquement les nouvelles politiques économiques et d'innovation régionales en déclinaison du SRDEII, le SRDEII doit définir les principes d'intervention en matière d'aides aux entreprises, qu'elles soient mises en œuvre par la Région ou par des EPCI compétents volontaires.

En la matière le SRDEII, s'il propose d'intervenir plus fortement sur les hauts de bilan des entreprises, prévoit la mise en place d'aides directes volontaires ciblées.

Les **aides directes régionales, voir celles des EPCI volontaires, sont proposées pour être ciblées** autour des objectifs suivants :

- modernisation des outils de production, notamment dans le cadre des entreprises 4.0 (industrielles, artisanat, ferme du futur), filières matures ou émergentes, notamment la bioéconomie, mobilisant y compris les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- attractivité : bourses aux start-ups, aides aux grandes entreprises présentes ou désireuses de s'implanter dans le Grand Est,… ;
- capitalisation sur le très haut débit : Grand Est digital pour les TPE et PME de l'artisanat, du commerce et du tourisme en particulier ;
- partage du risque avec les entreprises : innovation, R&D collaborative, prise de position à l'export,… ;
- projets structurants d'entreprises ;
- entreprises et associations de l'ESS en particulier sur l'insertion par l'activité économique et le travail protégé ;
- transitions d'entreprises : restructuration ou reprise à la barre (sur ce sujet et au regard des enjeux financiers, les dispositifs d'avance remboursables seront privilégiés).

Par ailleurs, selon la loi NOTRe, les **aides au foncier et à l'immobilier d'entreprise** relèvent spécifiquement des EPCI compétents.
Cela étant dit, la Région pourra jouer un rôle à son niveau et aux côtés des EPCI quand il y a lieu, au travers des actions relevant d'établissements fonciers, de ses prises de participation dans des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le portage de ces fonciers ou immobiliers, ou encore, au cas par cas, à travers des projets structurants identifiés dans les Pactes Offensive Croissance Emploi.

Enfin, l'optimisation des fonds publics sera visée en mettant en synergie l'ensemble des sources de financement (fonds structurels européens, programmes d'investissements d'Avenir).

La mise en œuvre du SRDEII sur ces bases relève d'une responsabilité collective sans précédent à cette échelle d'intervention.

* * *

Il vous est proposé :

- **d'approuver** le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation du Grand Est, composé des 5 livrets présentés en détails en annexes jointes (annexes 1 à 5) ;

- **d'approuver la signature** des volets métropolitains du SRDEII concernant respectivement l'Eurométropole de Strasbourg et le Grand Nancy dans les termes présentés en annexes jointes n°8 et 9 ;

- **d'autoriser** sur cette base la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation du Grand Est et des dispositifs d'intervention en résultant.

***

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président

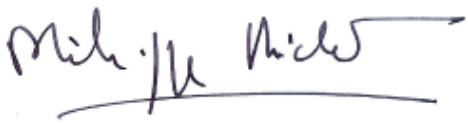

Philippe RICHERT